

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230803-2023_08_66-DE
Réçu le 04/08/2023

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 03 août 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 12

Absents 02

Date de la convocation :
28 juillet 2023

Date d'affichage :
28 juillet 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-08-66

Lotissement Ecobarri Mas
de Charles : Lot 2 /
Maçonneries nouveau
contrat de sous-traitance
Phidias Rénovation

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 04/08/2023
Et publication ou notification
Du

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le trois du mois d'août à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Soulier Bruno -.

Absents : Serrau Martial a donné procuration à Mas Cédric- Verbiguié Laurie a donné pouvoir à Mejecaze Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Bouyssou Vanessa.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Phidias Rénovation, sous-traitante du Lot 2 pour le marché « Aménagement d'un Ecobarri à Livernon », dont le titulaire est la société CRT Vermande, a fait savoir par courrier du 13 juillet 2023, son intention d'arrêter le marché et donc de se retirer de la sous-traitance.

Un nouvel acte de sous-traitance, mis à zéro, est donc proposé à la commune, étant entendu que la société CRT Vermande reprendra les travaux à son compte direct et qu'il n'y aura donc pas d'impact sur le chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le nouvel acte de sous-traitance du Lot 2 pour le marché « Aménagement d'un Ecobarri à Livernon » de la société Phidias Rénovation.

Monsieur le Maire est chargé de signer ledit acte de sous-traitance ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

